



AUGMENTATION DES LOYERS AU 1^{ER} JANVIER 2024

POURQUOI UNE AUGMENTATION DU LOYER ?

À compter du 1^{er} janvier 2024, votre loyer augmentera de 3,5% en application de l'IRL (Indice de Révision des Loyers) afin de :

- Financer la **Réduction de Loyer de Solidarité**, la RLS, cette baisse de loyer instaurée par la Loi de finances 2018 et appliquée par les bailleurs sociaux aux locataires,
- Faire face à la hausse des **coûts des matériaux**.

Vous verrez cette augmentation dès votre avis de paiement de janvier 2024, payable au début du mois de février.



Alors que l'inflation actuelle aurait dû entraîner une augmentation de plus de 6% pour nos locataires, cette **augmentation est plafonnée à 3,5%**.

COMBIEN VAIS-JE PAYER ?

Pour connaître le montant augmenté de votre loyer, le calcul est le suivant :

$$\text{LOYER 2023} \times 1.035 = \text{LOYER 2024}$$

Avec un nouveau montant de loyer à payer, vos droits APL peuvent être modifiés. Pensez à consulter le site de la CAF !

VOUS AVEZ DES DIFFICULTÉS À RÉGLER VOS MENSUALITÉS ?

Afin de trouver des solutions, vous pouvez vous rapprocher de votre agence Dynacité. Ensemble, nous chercherons des solutions adaptées.

RAPPEL

Si vous avez créé votre compte, votre avis de paiement est disponible sur votre **Espace Locataire**.

Vous souhaitez vous inscrire ?

Rendez-vous sur [dynacite.fr](https://www.dynacite.fr) et cliquez sur «**Mon Espace Locataire**».